



Le développement professionnel continu en Europe.

Peter Farrell et Merlin van de Braam.

Tennis Ireland.

RÉSUMÉ

Avec l'évolution constante du jeu, les entraîneurs ont besoin de soutien et de formation de manière pratique et continue. La présente étude résume une enquête menée sur 24 nations européennes concernant les pratiques de développement professionnel continu (DPC) dans le domaine de la formation des entraîneurs de tennis. Les données ont été recueillies lors du symposium européen des entraîneurs ayant eu lieu au Portugal en Septembre 2011. Les résultats de l'étude présentent les différentes stratégies d'incitation utilisées pour amener les entraîneurs s'impliquer dans le DPC, l'utilisation des ressources online, ainsi que la prévalence des programmes de mentorat en Europe. Ces résultats sont examinés en vue de l'amélioration des procédures DCP en Europe et dans le monde et dans l'optique de perspectives futures potentielles pour le DCP.

Mots clés: Développement professionnel continu, Formation des entraîneurs.

Article reçu: 11 Octobre 2011

Article accepté: 1 Avril 2012

Auteur correspondant: Peter Farrell, Tennis Ireland.

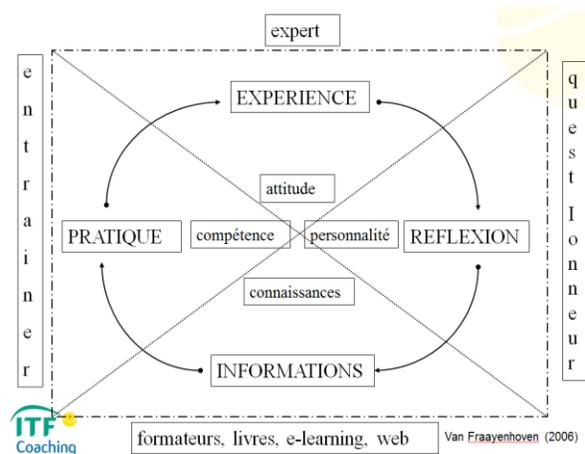
Email: Peter.Farrell@tennisireland.ie

INTRODUCTION

Le jeu du tennis n'a cessé de se développer, de progresser et d'atteindre de nouveaux standards. Il semble donc logique que les actions et les compétences des entraîneurs se développent dans ce sens.

Que ce soit au travers de l'adoption de nouvelles méthodologies ou encore de l'application quotidienne des avancées de la technique moderne, l'entraîneur doit constamment s'efforcer d'améliorer son niveau de connaissances et d'expertise s'il a pour objectif de former des joueurs au tennis moderne.

De même que dans le modèle hypothétique ci-dessous réalisé par Van Fraayenhoven (2006), l'acquisition des connaissances par l'entraîneur ne devrait pas cesser après l'obtention initiale du diplôme mais se poursuivre dans le cadre d'un processus constant et cyclique d'assimilation et d'application de connaissances nouvelles. La mise en place d'un développement professionnel continu reconnu joue indubitablement un rôle clé dans ce cycle, en soutenant l'apprentissage des entraîneurs de manière constante. Par ailleurs, la recherche a démontré que la clé de l'amélioration de l'entraînement résidait à la fois dans la formation et dans le développement des entraîneurs (Woodman, 1993; Cushion, Armour & Jones, 2003). Au vu du rôle important joué par le DPC dans le développement des entraîneurs, la présente étude a examiné un certain nombre d'aspects ayant trait aux pratiques du DPC dans 24 pays européens.



MÉTHODE

Des questionnaires ont été distribués aux directeurs de formation d'entraîneurs et aux entraîneurs nationaux de 24 pays européens au cours du symposium européen des entraîneurs de tennis de Vilmoura au Portugal. Les pays participants étaient la Finlande, la Turquie, la Suisse, les Pays-bas, la Lettonie, l'Italie, le Royaume-uni, la Belgique (Hollandaise), la Belgique (AFT), Chypre, l'Espagne, la Géorgie, la Biélorussie, l'Ukraine, l'Autriche, la Suède, la Norvège, la Hongrie, l'Allemagne, la France, le Luxembourg, la Pologne, la Roumanie, et l'Irlande. L'Australie, bien que ne faisant pas partie de l'Europe, a également participé à l'enquête. Les

résultats ont été analysés et sont présentés dans la section résultats ci-dessous.

RÉSULTATS ET DISCUSSION

La recherche a montré que l'une des sources de DPC les plus utilisées correspondait à l'échange et à l'apprentissage informels d'entraîneur à entraîneurs. Les entraîneurs suivent ce qui est décrit comme un « apprentissage d'observation » (Cushion et. al, 2003). L'observation d'entraîneurs plus expérimentés possédant d'autres compétences est un aspect clé du développement professionnel et a été validé par la littérature. Toutefois, en plus d'un DPC informel, il est indiqué pour les entraîneurs de prendre part à des formations reconnues de manière régulière.

Promouvoir le développement professionnel continu

Une des problématiques clés liées au DPC a trait au fait d'inciter les entraîneurs à participer à de tels événements, cours, ou ateliers de formation. D'un point de vue pratique, la présence lors des conférences et des formations peut engendrer des coûts financiers (en plus du fait que la participation à l'événement empêche l'entraîneur de travailler). Par conséquent, investir dans le développement professionnel peut parfois sembler peu attractif pour certains entraîneurs qui s'abstiennent ainsi souvent de participer à des formations continues officielles. Le camembert ci-dessous présente les différents types d'incitation et d'avantages mis en place en Europe pour encourager les entraîneurs à s'impliquer dans le DPC, et par conséquent à améliorer leur niveau d'expertise et de connaissances.

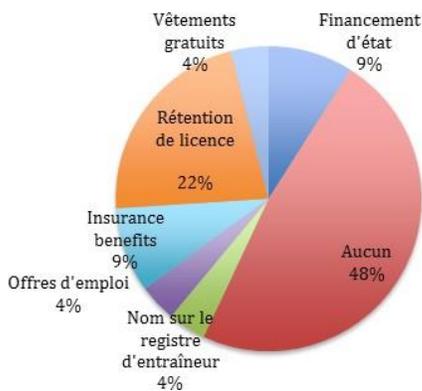


Figure 1. Les différents types d'incitation/d'avantages mis en place pour encourager les entraîneurs au DPC.

Le camembert ci-dessus présente un certain nombre d'incitations adoptées par les nations européennes, incluant en premier lieu l'utilisation d'un système de licence pour encourager la participation au DPC. L'utilisation d'une licence dans le cadre d'un programme de formation d'entraîneurs permet la mise en place d'un système par le biais duquel

auquel les entraîneurs doivent "obtenir" leur licence en s'impliquant dans du DPC tout au long de l'année. C'est une approche communément utilisée par de nombreux pays. L'utilisation d'une licence est par conséquent recommandée comme moyen permettant d'inciter les entraîneurs à participer au DPC afin d'améliorer leur base de connaissances, leur expérience ainsi que leur niveau de compétence. Les résultats illustrent cependant que seulement 27 % des pays européens ont actuellement recours au système de licence pour encourager les entraîneurs à suivre un DPC.

Le développement professionnel continu online

L'utilisation de ressources online connaît un essor constant avec l'avancée des technologies, permettant un enseignement à distance plus efficace ainsi que la gestion et le suivi de l'apprentissage au travers de systèmes de gestion de l'apprentissage (« learning management systems » ou LMS). Les ressources online (voir figure 2) constituent un outil de DPC attractif étant donné l'aspect pratique qu'elles présentent pour les entraîneurs. Des ressources telles que le site web Tennis iCoach de l'ITF permettent aux entraîneurs d'étendre et d'améliorer leurs connaissances et d'assister à des conférences virtuelles. Dans l'avenir, le DPC online est voué à prendre encore davantage d'importance. En effet, cette étude a révélé une attitude positive vis-à-vis du DPC online de la part de la majorité des pays européens (voir figure 3). Les fédérations nationales sont par conséquent encouragées à continuer à faire usage des ressources online proposant un enseignement continu pratique et économique pour les entraîneurs.



Figure 2. Sites web où les entraîneurs disposent d'un accès gratuit ou subventionné par leur fédération nationale.

Programmes de mentorat

La figure 4 ci-dessous montre la proportion de pays disposant d'un programme de mentorat disponible pour les entraîneurs à la suite de leur qualification initiale. Le mentorat implique une formation continue et des conseils délivrés par des entraîneurs plus expérimentés afin de soutenir l'entraîneur débutant au

cours de cette période cruciale "sur le terrain". Les résultats montrent que plus de 50% des pays européens ne possèdent pas de programme de mentorat. Les études concernant l'efficacité des programmes de mentorat en dehors du sport font communément état de bénéfices dont notamment des niveaux d'apprentissage et d'entraînement plus élevés, une aide à la planification de carrière et un soutien psychologique (Eby & Lockwood, 2004). De plus, le développement des facultés de réflexion a été rapporté par Knowles et al. (2005) comme un élément clé du développement de l'entraîneur.

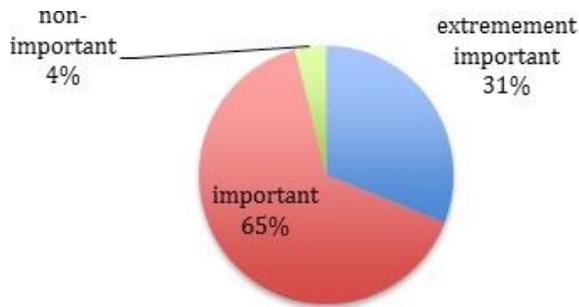


Figure 3. Attitudes des pays européens vis-à-vis de l'importance de l'apprentissage à distance et des ressources online pour le DPC.

Participer à des programmes de mentorat encourage incontestablement la réflexion et les pratiques d'auto-évaluation. Étant donné que cette aide précieuse est potentiellement à portée de main, une des recommandations de cette étude est par conséquent d'encourager les fédérations nationales à adopter, si ce n'est déjà fait, l'utilisation de programmes de mentorat dans le cadre de leur programme de DPC global.

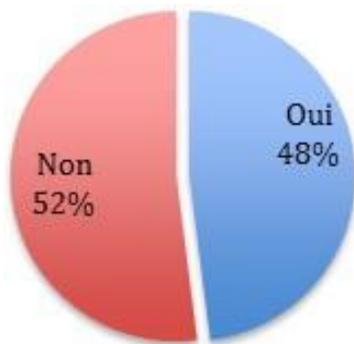


Figure 4. Nations possédant un programme de mentorat.

LE FUTUR DU DPC

Les tableaux ci-dessous présentent un certain nombre de faits intéressants en ce qui concerne le DPC. Tout d'abord, le développement du e-learning est perçu comme une priorité élevée en comparaison avec les autres formes d'enseignement. Le DPC disponible online (donc pratique et économique) représente de loin le forum le plus attractif pour les entraîneur

et est par conséquent le plus susceptible de connaître un développement important. Par ailleurs, la mise en place d'un système de licence représente non seulement pour les entraîneurs une incitation à se former de manière continue mais constitue également une étape importante dans la reconnaissance légale de l'entraînement tennistique en tant que profession officielle (de même que dans les domaines juridiques et médicaux).

LA PRIORITÉ POUR LE DPC À COURT TERME EST :	
Réponse	Nombre de réponses (Pays)
Le développement des opportunités de e-learning	3
Les ateliers à thèmes spécifiques	1
La mise en place d'un système de licence	3
L'efficacité de l'enseignement pour les joueurs débutants	1
Le développement de la coopération internationale	1
De le rendre obligatoire	1
Les opportunités de formation universitaire	3
Le développement d'une base de donnée d'entraîneurs	1
L'augmentation du nombre d'entraîneurs impliqués	1
La formation des formateurs	1

Table 2. La priorité pour le DPC.

CONCLUSION

La formation continue été citée comme étant un élément crucial de l'amélioration des standards d'un sport (Cunningham, 2000).



D'un point de vue pratique, on s'attend à ce que l'entraîneur moderne prenne en charge des tâches variées (au delà du

simple fait d'entraîner) afin de promouvoir un meilleur environnement de travail pour l'athlète et lui-même (Knowles, Borrie & Telfers, 2005). La combinaison de tous ces facteurs permet de mieux comprendre le caractère stimulant de la fonction d'entraîneur et réitère par conséquent l'importance de développer sans cesse ses compétences et ses connaissances par le biais du développement professionnel continu.

RÉFÉRENCES

- Cunningham, J. (2000). Elite sports funding review. Londres: HMSO.
- Cushion, C.J., Armour, K. M. & Jones, R. L. (2003). Coach education and continuing professional development: Experience and learning to coach. *National Association for Physical Education in Higher Education. QUEST*, 55, 215-230.
<https://doi.org/10.1080/00336297.2003.10491800>
- Eby, L. T., Lockwood, A. (2005). Protégés' and mentors' reactions to participating in formal mentoring programs: A qualitative investigation. *Journal of Vocational Behaviour*, 67, 3, 441-458.
<https://doi.org/10.1016/j.jvb.2004.08.002>
- Van Fraayehoven, F. (2006). Proceeding of the ITF Regional Coaches Conference, 2006.
- Woodman, L. (1993). Coaching: A Science, an art, an emerging profession. *Sport Science Review*, 2(2), 1-13.
- Knowles, Z., Borrie, A. & Telfer, H. (2005). Towards the reflective sports coach: issues of context, education and application, *Ergonomics*, 48:11-14, 1711-1720.
<https://doi.org/10.1080/00140130500101288>

SÉLECTION DE CONTENU DU SITE ITF TENNIS ICOACH (CLIQUEZ)



Droits d'auteur (c) 2012 Peter Farrell et Merlin van de Braam.



Ce texte est protégé par une licence [Creative Commons 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)

Vous êtes autorisé à Partager – copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats – et Adapter le document – remixer, transformer et créer à partir du matériel pour toute utilisation, y compris commerciale, tant qu'il remplit la condition de:

Attribution: Vous devez créditer l'Œuvre, intégrer un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été effectuées à l'Œuvre. Vous devez indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que l'Offrant vous soutient ou soutient la façon dont vous avez utilisé son Œuvre.

[Résumé de la licence](#) - [Texte intégral de la licence](#)